



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick
Visioconférence : /
Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 29

Votants : 30

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

Madame Monique RIVIERE a intégré le Conseil Communautaire à compter du point n°11 du dossier « Finances – Reprise anticipée du résultat 2025 – Budget principal »

URBANISME – CONVENTION CAUE 2026

Considérant que le C.A.U.E 17 a pour mission de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale en développant l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public,

Considérant qu'une permanence a lieu 1 fois tous les deux mois dans nos locaux,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire le renouvellement de la convention pour l'année 2026 soit un total de 1 796.30 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


Jean-Pascal VIALE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

Le Président

Sylvain BARREAUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE



RÈGLEMENT DE FACTURATION

LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Siège social :

Communauté de Communes
Cœur de Saintonge
Place Eugène Bézier
BP23
17250 Saint Porchaire

Service de collecte / traitement et déchetteries :

Syndicat Mixte Cyclad
1 Rue Julia et Maurice Marcou
CS 70019
17700 Surgères

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent règlement fixe les conditions d'établissement de la facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les particuliers, les activités professionnelles et les services publics producteurs de déchets ménagers.

La redevance est facturée par la Communauté de Communes Cœur de Saintonge pour les administrés redevables des communes membres de la collectivité :

Balanzac	Nancras	Saint-Porchaire
Beurlay	Nieul-Lès-Saintes	Saint-Sulpice-d'Arnoult
Crazannes	Plassay	Sainte-Gemme
Geay	Pont l'Abbé d'Arnoult	Sainte-Radegonde
La Vallée	Port d'Envaux	Soulignottes
Les Essards	Romegoux	Trizay

ARTICLE 2 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est instituée par l'article 14 de la loi n°74-1129 du 30 décembre 1974 (article L.2333-76 du CGCT). L'institution de la redevance relève d'une décision du Conseil Communautaire.

Le montant de la redevance est arrêté annuellement par délibération du Conseil Communautaire.

Le fichier des administrés redevables sera constitué et mis à jour à partir des informations transmises par les mairies et les redevables.

Le redevable pourra effectuer le paiement en une fois ou en plusieurs fois en adhérant à la mensualisation en retournant le contrat d'adhésion avant le 31 janvier de l'année de mise en œuvre accompagné d'un RIB.

ARTICLE 3 – COLLECTE, TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ACCES AUX DÉCHETTERIES

Le 1^{er} décembre 2016, la Communauté de Communes a adhéré au Syndicat Mixte Cyclad en lui transférant la compétence « collecte et traitements des déchets » dont les missions sont :

- La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables
- La collecte des déchets papier, carton et bio déchets pour les professionnels
- Le traitement des déchets ultimes
- Le traitement des déchets recyclables
- La collecte des bornes d'apport volontaire de papier et de verre du territoire
- L'accès gratuit aux déchetteries de Trizay et Plassay mais également à l'ensemble des déchetteries exploitées par Cyclad pour les particuliers
- Les dépôts faits sur les déchetteries de Trizay et Plassay par des professionnels seront soumis à une facturation au M³ trimestrielle dont les tarifs sont délibérés annuellement lors d'un Conseil Communautaire

ARTICLE 4 – LES ASSUJETTIS A LA REDEVANCE

- Particulier :

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est due par tout occupant d'un logement collectif ou individuel qu'il soit propriétaire ou locataire, domicilié sur les communes citées en article 1^{er} conformément à l'article de loi L2333-76-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

- Professionnel :

Tous les professionnels, administrations et établissement public producteurs de déchets assimilés à ceux des ménages (artisans, professions libérales, commerçants, agriculteurs, ...) ne pouvant justifier d'un contrat avec un prestataire privé portant sur la collecte de l'ensemble des déchets générés par l'activité professionnelle concernée et classée dans une des catégories :

Activités professionnelles
Administrations publiques
Assistants maternels
Campings saisonniers (*par emplacement*)
Centre d'Aide par le Travail - CAT
Chambres d'hôtes (*à l'unité*)
Chambres et Tables d'hôtes (*à l'unité*)
Châteaux
Collèges
Gites ruraux (*à l'unité*)
Lycées

Maison d'assistants maternels
Maisons de retraite (*par nombre de lits*)
Maisons Familiales Rurales - MFR
Night-Clubs
Parcs résidentiels
Professions libérales
Professions médicales (*prix au volume du bac*)
Résidences secondaires
Restaurants / Hôtels
Supérettes
Usines

ARTICLE 5 - MISE À JOUR ET VÉRIFICATION DE LA BASE DE DONNÉES

Chaque usager est tenu de signaler tout changement ou modification dans le foyer (naissance, décès, départ, arrivée, cessation d'activité, ...) auprès de sa mairie de résidence dans un délai de trois mois.

Passé ce délai, la modification sera prise en compte mais aucun remboursement ne pourra être effectué.

Cette obligation est notifiée par écrit sur les factures envoyées aux administrés.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE FACTURATION

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est émise pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Des factures complémentaires sont émises en octobre et décembre en fonction des informations transmises par les mairies et des redevables tout au long de l'année. Ces factures concernent les foyers ayant eu un changement de composition ou des foyers inconnus en début d'année.

ARTICLE 7 – MODALITÉS DE FACTURATION

Les tarifs appliqués sur chaque redevance sont pris par délibération du Conseil Communautaire.

- Pour les ménages :

La redevance est une somme forfaitaire appliquée en fonction du nombre de personnes au sein du foyer.

Dans le cas d'une location, la facturation peut être établie au nom du propriétaire si celui-ci intègre au loyer le coup de redevance. Le propriétaire ou le locataire devra transmettre le bail mentionnant cette information.

- Chambres d'hôte, gîtes ruraux et résidences secondaires :

La redevance est forfaitaire et ne prend pas en compte la période d'occupation du logement ainsi que la capacité d'accueil.

- Profession médicale :

La redevance est calculée selon le volume des conteneurs mis à disposition.

- Bâtiments municipaux :

Cette redevance s'applique à chacune des communes citée dans le premier article et est calculée selon un coût par habitant.

ARTICLE 8 – CAS PARTICULIERS

- Garde alternée :

En cas de garde alternée, le(s) enfant(s) seront ajoutés selon la règle du prorata temporis, c'est-à-dire en fonction du temps de présence dans le foyer de chaque parent.

- Inoccupation temporaire :

Seules sont prises en compte les inoccupations temporaires d'un logement principal d'une durée supérieure à 6 mois consécutifs sur présentation de justificatifs.

Les cas particuliers non prévus au présent règlement seront soumis à l'appréciation de l'autorité territoriale de la Communauté de Communes. Le règlement est susceptible d'être modifié par délibération du Conseil Communautaire.

ARTICLE 9 – APPLICATION DE LA PRORATISATION

La proratisation sera calculée par mois et le montant arrondi. Tout mois entamé sera dû.

Pour une personne partant du foyer ou décédée en cours d'année, le montant de la redevance tiendra compte du nombre de personnes réelles dans le ménage avant et après le départ.

Pour une personne arrivant en cours d'année dans le foyer, celui-ci fera l'objet d'une facturation supplémentaire si nécessaire.

Pour un foyer partant ou arrivant en cours d'année (déménagement, vente, achat, construction neuve, ...), la base de calcul du prorata sera établie en fonction de la date d'arrivée ou de départ.

Pour une création ou une radiation d'activité professionnelle en cours d'année, la base de calcul du prorata sera établie sur présentation de la fiche INSEE indiquant la date de la cessation.

ARTICLE 10 – MODALITÉS DE RECOUVREMENT

Le recouvrement est assuré par le Service de Gestion Comptable - 42 avenue Wilson 17300 Rochefort sur Mer.

Le paiement doit intervenir dans le délai précisé sur les factures sous peine de poursuites par commissaire de justice saisi par le Service de Gestion Comptable.

Les redevables peuvent opter pour un paiement :

- par chèque à l'ordre du Trésor Public suivant les modalités inscrites sur la facture
- par prélèvement
- par espèce ou carte bleue chez un buraliste agréé
- par virement
- en ligne sur le site sécurisé de l'Etat

ARTICLE 11 – LA MENSUALISATION

La mensualisation est ouverte à tous les redevables. Pour y souscrire, il faut compléter un contrat se trouvant au format papier dans les mairies, dans les locaux de la Communauté de Communes ou au format numérique sur le site internet de la collectivité (<https://urlr.me/QU9EY8>).

Celui-ci devra être retourné au plus tard le 31 janvier de l'année de mise en œuvre accompagné d'un RIB.

Les prélèvements se feront en dix échéances du mois de mars au mois de décembre, le dix de chaque mois.

La demande est automatiquement reconduite d'une année à l'autre.

En cas de déménagement, même au sein de la même commune, un nouveau contrat devra être fourni, il faudra également transmettre un nouveau RIB en cas de changement de coordonnées bancaires.

***Approuvé par le Conseil Communautaire
en séance du 26 février 2026***

Délibération N°2/2026



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky,
Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,
GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick
Visioconférence : /
Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026
Présents : 29
Votants : 30

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

Madame Monique RIVIERE a intégré le Conseil Communautaire à compter du point n°11 du dossier « Finances – Reprise anticipée du résultat 2025 – Budget principal »

ENVIRONNEMENT / OM – REGLEMENT DE LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du conseil le règlement de la redevance des ordures ménagères actualisé.

Règlement en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


Jean-Pascal VIALE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE



RÈGLEMENT DE FACTURATION

LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Siège social :

Communauté de Communes
Cœur de Saintonge
Place Eugène Bézier
BP23
17250 Saint Porchaire

Service de collecte / traitement et déchetteries :

Syndicat Mixte Cyclad
1 Rue Julia et Maurice Marcou
CS 70019
17700 Surgères

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent règlement fixe les conditions d'établissement de la facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les particuliers, les activités professionnelles et les services publics producteurs de déchets ménagers.

La redevance est facturée par la Communauté de Communes Cœur de Saintonge pour les administrés redevables des communes membres de la collectivité :

Balanzac

Beurlay

Crazannes

Geay

La Vallée

Les Essards

Nancras

Nieul-Lès-Saintes

Plassay

Pont l'Abbé d'Arnoult

Port d'Envaux

Romegoux

Saint-Porchaire

Saint-Sulpice-d'Arnoult

Sainte-Gemme

Sainte-Radegonde

Soulignottes

Trizay

ARTICLE 2 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est instituée par l'article 14 de la loi n°74-1129 du 30 décembre 1974 (article L.2333-76 du CGCT). L'institution de la redevance relève d'une décision du Conseil Communautaire.

Le montant de la redevance est arrêté annuellement par délibération du Conseil Communautaire.

Le fichier des administrés redevables sera constitué et mis à jour à partir des informations transmises par les mairies et les redevables.

Le redevable pourra effectuer le paiement en une fois ou en plusieurs fois en adhérant à la mensualisation en retournant le contrat d'adhésion avant le 31 janvier de l'année de mise en œuvre accompagné d'un RIB.

ARTICLE 3 – COLLECTE, TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ACCES AUX DÉCHETTERIES

Le 1^{er} décembre 2016, la Communauté de Communes a adhéré au Syndicat Mixte Cyclad en lui transférant la compétence « collecte et traitements des déchets » dont les missions sont :

- La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables
- La collecte des déchets papier, carton et bio déchets pour les professionnels
- Le traitement des déchets ultimes
- Le traitement des déchets recyclables
- La collecte des bornes d'apport volontaire de papier et de verre du territoire
- L'accès gratuit aux déchetteries de Trizay et Plassay mais également à l'ensemble des déchetteries exploitées par Cyclad pour les particuliers
- Les dépôts faits sur les déchetteries de Trizay et Plassay par des professionnels seront soumis à une facturation au M³ trimestrielle dont les tarifs sont délibérés annuellement lors d'un Conseil Communautaire

ARTICLE 4 – LES ASSUJETTIS A LA REDEVANCE

- Particulier :

AR Prefecture

017-241700517-20260225-02__2026-DE

Reçu le 09/03/2026

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est due par tout occupant d'un logement collectif ou individuel qu'il soit propriétaire ou locataire, domicilié sur les communes citées en article 1^{er} conformément à l'article de loi L2333-76-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

- Professionnel :

Tous les professionnels, administrations et établissement public producteurs de déchets assimilés à ceux des ménages (artisans, professions libérales, commerçants, agriculteurs, ...) ne pouvant justifier d'un contrat avec un prestataire privé portant sur la collecte de l'ensemble des déchets générés par l'activité professionnelle concernée et classée dans une des catégories :

Activités professionnelles
Administrations publiques
Assistants maternels
Campings saisonniers (*par emplacement*)
Centre d'Aide par le Travail - CAT
Chambres d'hôtes (*à l'unité*)
Chambres et Tables d'hôtes (*à l'unité*)
Châteaux
Collèges
Gîtes ruraux (*à l'unité*)
Lycées

Maison d'assistants maternels
Maisons de retraite (*par nombre de lits*)
Maisons Familiales Rurales - MFR
Night-Clubs
Parcs résidentiels
Professions libérales
Professions médicales (*prix au volume du bac*)
Résidences secondaires
Restaurants / Hôtels
Supérettes
Usines

ARTICLE 5 - MISE À JOUR ET VÉRIFICATION DE LA BASE DE DONNÉES

Chaque usager est tenu de signaler tout changement ou modification dans le foyer (naissance, décès, départ, arrivée, cessation d'activité, ...) auprès de sa mairie de résidence dans un délai de trois mois.

Passé ce délai, la modification sera prise en compte mais aucun remboursement ne pourra être effectué.

Cette obligation est notifiée par écrit sur les factures envoyées aux administrés.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE FACTURATION

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est émise pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Des factures complémentaires sont émises en octobre et décembre en fonction des informations transmises par les mairies et des redevables tout au long de l'année. Ces factures concernent les foyers ayant eu un changement de composition ou des foyers inconnus en début d'année.

ARTICLE 7 – MODALITÉS DE FACTURATION

Les tarifs appliqués sur chaque redevance sont pris par délibération du Conseil Communautaire.

- Pour les ménages :

La redevance est une somme forfaitaire appliquée en fonction du nombre de personnes au sein du foyer.

Dans le cas d'une location, la facturation peut être établie au nom du propriétaire si celui-ci intègre au loyer le coup de redevance. Le propriétaire ou le locataire devra transmettre le bail mentionnant cette information.

- Chambres d'hôte, gîtes ruraux et résidences secondaires :

La redevance est forfaitaire et ne prend pas en compte la période d'occupation du logement ainsi que la capacité d'accueil.

- Profession médicale :

La redevance est calculée selon le volume des conteneurs mis à disposition.

- Bâtiments municipaux :

Cette redevance s'applique à chacune des communes citée dans le premier article et est calculée selon un coût par habitant.

ARTICLE 8 – CAS PARTICULIERS

- Garde alternée :

En cas de garde alternée, le(s) enfant(s) seront ajoutés selon la règle du prorata temporis, c'est-à-dire en fonction du temps de présence dans le foyer de chaque parent.

- Inoccupation temporaire :

Seules sont prises en compte les inoccupations temporaires d'un logement principal d'une durée supérieure à 6 mois consécutifs sur présentation de justificatifs.

Les cas particuliers non prévus au présent règlement seront soumis à l'appréciation de l'autorité territoriale de la Communauté de Communes. Le règlement est susceptible d'être modifié par délibération du Conseil Communautaire.

ARTICLE 9 – APPLICATION DE LA PRORATISATION

La proratisation sera calculée par mois et le montant arrondi. Tout mois entamé sera dû.

Pour une personne partant du foyer ou décédée en cours d'année, le montant de la redevance tiendra compte du nombre de personnes réelles dans le ménage avant et après le départ.

Pour une personne arrivant en cours d'année dans le foyer, celui-ci fera l'objet d'une facturation supplémentaire si nécessaire.

Pour un foyer partant ou arrivant en cours d'année (déménagement, vente, achat, construction neuve, ...), la base de calcul du prorata sera établie en fonction de la date d'arrivée ou de départ.

Pour une création ou une radiation d'activité professionnelle en cours d'année, la base de calcul du prorata sera établie sur présentation de la fiche INSEE indiquant la date de la cessation.

ARTICLE 10 – MODALITÉS DE RECOUVREMENT

Le recouvrement est assuré par le Service de Gestion Comptable - 42 avenue Wilson 17300 Rochefort sur Mer.

Le paiement doit intervenir dans le délai précisé sur les factures sous peine de poursuites par commissaire de justice saisi par le Service de Gestion Comptable.

Les redevables peuvent opter pour un paiement :

- par chèque à l'ordre du Trésor Public suivant les modalités inscrites sur la facture
- par prélèvement
- par espèce ou carte bleue chez un buraliste agréé
- par virement
- en ligne sur le site sécurisé de l'Etat

ARTICLE 11 – LA MENSUALISATION

La mensualisation est ouverte à tous les redevables. Pour y souscrire, il faut compléter un contrat se trouvant au format papier dans les mairies, dans les locaux de la Communauté de Communes ou au format numérique sur le site internet de la collectivité (<https://urlr.me/QU9EY8>).

Celui-ci devra être retourné au plus tard le 31 janvier de l'année de mise en œuvre accompagné d'un RIB.

Les prélèvements se feront en dix échéances du mois de mars au mois de décembre, le dix de chaque mois.

La demande est automatiquement reconduite d'une année à l'autre.

En cas de déménagement, même au sein de la même commune, un nouveau contrat devra être fourni, il faudra également transmettre un nouveau RIB en cas de changement de coordonnées bancaires.

*Approuvé par le Conseil Communautaire
en séance du 25/02/26*

Délibération N° 2/2026



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky,
Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,
GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT
Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 29

Votants : 30

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

Madame Monique RIVIERE a intégré le Conseil Communautaire à compter du point n°11 du dossier « Finances – Reprise anticipée du résultat 2025 – Budget principal »

ENVIRONNEMENT / OM – TARIFS REDEVANCES MENAGES 2026

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les tarifs de la redevance d'enlèvements des ordures ménagères pour 2026 qui ont été étudiés par la Commission Environnement / Ordures Ménagères lors de la réunion du 28 janvier.

Les nouveaux tarifs s'établiraient de la manière suivante :

MÉNAGES	2025	PROPOSITION 2026
1 Personne	106 €	110 €
2 Personnes	210 €	218 €
3 Personnes	307 €	319 €
4 Personnes	388 €	404 €
5 Personnes et au-delà	404 €	424 €

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

Le Président
Cœur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

AR Prefecture

017-241709517-20260225-03_2026-DE
Jean-Pascal VALL
Reçu le 08/03/2026

Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 29

Votants : 30

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

Madame Monique RIVIERE a intégré le Conseil Communautaire à compter du point n°11 du dossier « Finances – Reprise anticipée du résultat 2025 – Budget principal »

ENVIRONNEMENT / OM – TARIFS REDEVANCES HORS MENAGES 2026

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les tarifs de la redevance d'enlèvements des ordures hors ménages pour 2026 qui ont été étudiés par la Commission Environnement / Ordures Ménagères lors de la réunion du 28 janvier.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la Commission a également validé l'intégration des casernes de pompiers et la création de deux nouvelles catégories : « Assistant Maternel » et « Maison Assistants Maternels ».

Les nouveaux tarifs s'établiraient de la manière suivante :

HORS MÉNAGES	2025	PROPOSITION 2026
Activité professionnelle	214 €	222 €
Administration Publique	238 €	248 €
Assistant Maternel	-	50 €
Camping saisonnier par emplacement	28 €	29 €
CAT	8 058 €	8 381 €
Chambres d'hôte (à l'unité)	40 €	42 €
Chambres et Tables d'hôtes (à l'unité)	75 €	78 €
Château	1 357 €	1 411 €
Collège	1 910 €	1 987 €

AR Prefecture

017-241700517-20260225-04_2026-DE
Reçu le 08/03/2026

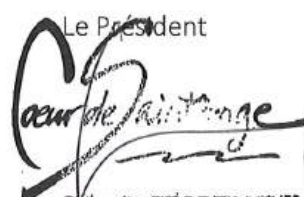
École familiale	659 €	686 €
Gîte rural (à l'unité)	230 €	239 €
Lycée	3 815 €	3 967 €
Maison Assistants Maternels	-	120 €
Maison de retraite par nombre de lits	47 €	49 €
Night-Club	525 €	546 €
Parc Résidentiel	216 €	225 €
Profession libérale	216 €	225 €
Profession médicale (prix au litre)	1.01 €	1.05 €
Résidence secondaire	213 €	221 €
Restaurant / Hôtel	+8 %	+4 %
Supérette	397 €	413 €
Usine	951 €	989 €

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


Jean-Pascal VIALÉ
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

Le Président

Sylvain BÉRREAU
BP 23
17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky,
Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,
GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT
Jean-Paul, GANDAUER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick
Visioconférence : /
Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 29

Votants : 30

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

Madame Monique RIVIERE a intégré le Conseil Communautaire à compter du point n°11 du dossier « Finances – Reprise anticipée du résultat 2025 – Budget principal »

ENVIRONNEMENT / OM – TARIFS REDEVANCE BATIMENTS COMMUNAUX 2026

Monsieur le Président propose de suivre l'avis de la Commission Environnement / Ordures ménagères du 28 janvier et de fixer le coût de collecte des déchets des bâtiments communaux à 3.95 euros par habitant.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


Jean-Pascal VIALE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

Le Président


Sylvain BARREAUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 29

Votants : 30

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

Madame Monique RIVIERE a intégré le Conseil Communautaire à compter du point n°11 du dossier « Finances – Reprise anticipée du résultat 2025 – Budget principal »

ENVIRONNEMENT / OM – TARIFS DEPOTS DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIES

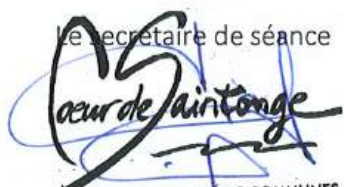
Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les tarifs des dépôts des professionnels en déchetteries pour 2026 qui ont été étudiés par la Commission Environnement / Ordures Ménagères lors de la réunion du 28 janvier.

	2025	Proposition 2026
DIB	70 € m ³	73 € m ³
DECHETS VERTS	20 € m ³	21 € m ³
BOIS	25 € m ³	26 € m ³

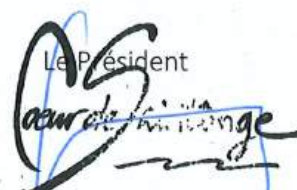
ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le Secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Jean-Pascal VIALE
17250 ST PORCHAIRE

Le Président


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD
17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky,
Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,
GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT
Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER
Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 29

Votants : 30

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

Madame Monique RIVIERE a intégré le Conseil Communautaire à compter du point n°11 du dossier « Finances – Reprise anticipée du résultat 2025 – Budget principal »

VOIRIE – TARIFS MATERIELS 2026

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la Commission Voirie, propose les tarifs Voirie suivants avec une augmentation de 2%, applicables lors de la mise à disposition de personnel et de matériel de voirie dans les communes membres :

TARIFS 2025		PROPOSITION 2026
MAIN D'ŒUVRE à l'heure	22,95 €	23,50 €
ROULEAU + REMORQUE à la 1/2 journée	27,00 €	27,50 €
CAMION NACELLE à la 1/2 journée	41,00 €	42,00 €
BALAYEUSE à la 1/2 journée	34,00 €	35,00 €
BROYEUR à la 1/2 journée	58,00 €	59,00 €
TRACTEUR LAMIER à la 1/2 journée	80,00 €	82,00 €
TRACTEUR SEUL à la 1/2 journée	30,00 €	31,00 €
PLAQUE VIBRANTE à la journée	22,00 €	22,50 €

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Jean-Pascal VIALE


Le Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky,
Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,
GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 29

Votants : 30

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

Madame Monique RIVIERE a intégré le Conseil Communautaire à compter du point n°11 du dossier « Finances – Reprise anticipée du résultat 2025 – Budget principal »

FINANCES - DÉLIBÉRATION CONCORDANTE FONDS DE CONCOURS GEAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 2.2.3° Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ainsi que la définition de l'intérêt communautaire qui y est associée,

Vu l'article L5214-16, paragraphe 5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la possibilité de financer des travaux par le versement d'un fonds de concours de la commune à la Communauté de Communes,

Considérant l'exposé du Président sur les travaux supplémentaires en voirie constatés sur la commune de Geay,

Considérant que le versement de fonds de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite et accepte la participation de la commune de Geay, sous forme de fonds de concours, pour un montant de 30 000 euros (section Investissement) et autorise le Président à signer la convention ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Jean-Pascal VIALE


Le Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAU Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 29

Votants : 30

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

Madame Monique RIVIERE a intégré le Conseil Communautaire à compter du point n°11 du dossier « Finances – Reprise anticipée du résultat 2025 – Budget principal »

FINANCES - DÉLIBÉRATION CONCORDANTE FONDS DE CONCOURS SAINT SULPICE D'ARNOULT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 2.2.3° Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ainsi que la définition de l'intérêt communautaire qui y est associée,

Vu l'article L5214-16, paragraphe 5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la possibilité de financer des travaux par le versement d'un fonds de concours de la commune à la Communauté de Communes,

Considérant l'exposé du Président sur les travaux supplémentaires en voirie constatés sur la commune de Saint Sulpice d'Arnoult,

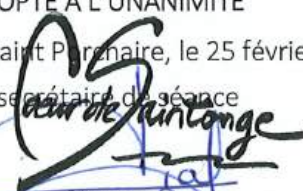
Considérant que le versement de fonds de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite et accepte la participation de la commune de Saint Sulpice d'Arnoult, sous forme de fonds de concours, pour un montant de 20 000 euros (section Investissement) et autorise le Président à signer la convention ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Jean-Pascal VIALE


Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAU



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

FINANCES - REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président rappelle que l'article L.1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil Communautaire, après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (CFU).

Il est par ailleurs possible de procéder à cette reprise des résultats avant l'adoption du CFU, sur la base d'estimations, à condition qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire (le 31 janvier) et avant la date limite de vote des taux d'impositions locales.

Cette reprise anticipée des résultats est réalisée sur la base d'une fiche de calcul prévisionnel établi par le Président et attestée par le Comptable Public, à laquelle sont joints la balance comptable, le tableau des résultats de l'exécution budgétaire visé par le Comptable ainsi que l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Compte tenu de la proposition d'adopter le budget primitif 2026 avant le CFU, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats 2025 et de procéder à leur affectation :

Constat des résultats 2025

Section de fonctionnement :

Excédent 2024 : 1 775 157,96

Recettes : 7 362 214,96

Dépenses : 7 063 241,89

Résultat de clôture 2025 : **2 074 131,03**

Section d'investissement :

Déficit 2024 : -887 866,22

Recettes : 1 342 567,45

Dépenses : 830 109,21

AR Prefecture

017-2417005
Résultat 2025 au budget primitif 2026
Reçu le 11/03/2026

Affectation des résultats :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture : 2 074 131.03

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2025 : - 375 407.98

Restes à réaliser recettes : 51 175,00

Restes à réaliser dépenses : 124 429,00

Besoin de financement : - 448 661,98

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de reprendre et d'affecter le solde du résultat de fonctionnement 2025 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2311-1 et suivants,

Vu l'instruction M57

Vu l'avis de la Commission des finances,

Considérant que les résultats du budget sont repris et affectés par délibération de l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif, Considérant toutefois qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient de constater et d'affecter les résultats du budget principal,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026.
- D'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2025 : - 375 407.98

Restes à réaliser recettes : 51 175,00

Restes à réaliser dépenses : 124 429,00

Besoin de financement : - 448 661,98

001 (INV) : - 375 407.98

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture 2025 : 2 074 131.03

1068 : - 448 661.98

Excédents de fonctionnement capitalisés

002 (FCT) : 1 625 469,05

Résultat de fonctionnement reporté

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

Le Président


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 04/02/2026,

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil les propositions nouvelles ci-dessous pour le budget primitif de l'exercice 2026 :

Investissement :

Dépenses : 1 921 894,65 € (dont 124 429.00 € de RAR)

Recettes : 1 921 894,65 € (dont 51 175.00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 9 079 349,35 €

Recettes : 9 079 349,35 €

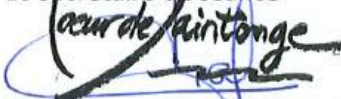
Il est proposé de voter le budget primitif 2026 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Voir document joint en annexe

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Jean-Pascal VIALE
17250 ST PORCHAIRE


Le Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD
17250 ST PORCHAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

FINANCES - REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025 – BUDGET ZAC DU CHAMP BOUCHET

Monsieur le Président rappelle que l'article L.1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil Communautaire, après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (CFU).

Il est par ailleurs possible de procéder à cette reprise des résultats avant l'adoption du CFU, sur la base d'estimations, à condition qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire (le 31 janvier) et avant la date limite de vote des taux d'impositions locales.

Cette reprise anticipée des résultats est réalisée sur la base d'une fiche de calcul prévisionnel établi par le Président et attestée par le Comptable Public, à laquelle sont joints la balance comptable, le tableau des résultats de l'exécution budgétaire visé par le Comptable ainsi que l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Compte tenu de la proposition d'adopter le budget Zac Champ Bouchet 2026 avant le CFU, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats 2025 et de procéder à leur affectation :

Constat des résultats 2025

Section de fonctionnement :

Excédent 2024 : 203 997.49

Recettes : 300 941.28

Dépenses : 327 375.05

Résultat de clôture 2025 : **177 563.72 (002)**

AR Prefecture

017-241700517-20260225-CA_2025_ZAC-DE

Reçu le 15/02/2026

Section d'investissement :

Déficit 2024 : - 209 167.35

Recettes : 325 927.68

Dépenses : 287 900.70

Résultat de clôture 2025 : - **171 140.37 (001)**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2311-1 et suivants,

Vu l'instruction M57

Vu l'avis de la Commission des finances,

Considérant que les résultats du budget sont repris et affectés par délibération de l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif, Considérant toutefois qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient de constater et d'affecter les résultats du budget Zac Champ Bouchet,

Il est proposé au Conseil Communautaire

- De constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026.
- D'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Section d'investissement :

001 (INV) : - 171 140.37

Section de fonctionnement :

002 (FCT) : 177 563.72

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Jean-Benoît VIALE
17250 ST PORCHAIRE

Le Président


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BEAUD
17250 ST PORCHAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAU Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky,
Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,
GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2026 – ZAC DU CHAMP BOUCHET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 04/02/2026,

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil les propositions nouvelles ci-dessous pour le budget Zac Champ Bouchet de l'exercice 2026 :

Investissement :

Dépenses : 434 601,65 €

Recettes : 434 601,65 €

Fonctionnement :

Dépenses : 237 441,43 €

Recettes : 406 925,00 €

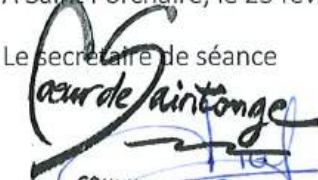
Il est proposé de voter le budget primitif 2026 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

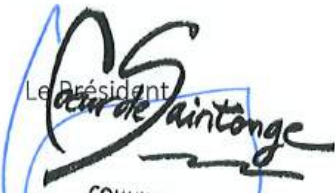
Voir document joint en annexe

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE


Le Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Sylvain BARREAU

Zone d'Activité Communautaire CHAMP BOUCHET BEURLAY

PROJET BUDGET 2026

AR Prefecture									
DEPENSES					RECETTES				
INVESTISSEMENT					FONCTIONNEMENT				
DEPENSES H T					RECETTES				
	BP 2025	DM1	Réalisé 2025	PROJET 2026		BP 2025	DM1	Réalisé 2025	PROJET 2026
001 déficit investissement	209 167,35		209 167,35	171 140,37	1641 Emprunt	212 695,51			
1641 Échéances emprunts	51 580,00		51 579,42	52 100,00	3351-040 Terrains	325 927,68		325 927,68	
3351-040 Stock terrains en cours	277 875,84		236 321,28	211 361,28	TOTAL	538 623,19	-	325 927,68	434 601,65
TOTAL	538 623,19	-	497 068,05	434 601,65					
002 Déficit de fonctionnement					002 Excédent de fonctionnement	203 997,49		203 997,49	
60612 Electricité	500,00		381,83	500,00	7015 Vente terrain	49 700,00		64 620,00	
6231 Annonces et insertions					7133-042 Variation stock terrains	277 875,84		236 321,28	
63512 Taxe foncière	400,00		148,00	200,00	7588 Autres				
65888 Charges diverses	5,00			5,00					
66111 Intérêts d'emprunts	950,00		945,34	443,19					
661121 ICNE exercice N	32,12		35,12	7,08					
661122 ICNE exercice N-1	-62,92		62,92	-35,12					
7133-042 Variation en-cours	325 927,68		325 927,68	236 321,28	TOTAL	531 573,33	-	504 938,77	406 925,00
TOTAL	327 751,88	-	327 375,05	237 441,43					

Budget en suréquilibre

Autorisé en section fonctionnement

RESULTAT ZAC 2025	
INVESTISSEMENT	
DEFICIT reporté	209 167,35
TITRES 2025	325 927,68
MANDATS 2025	287 900,70
RESULTAT	171 140,37 001

RESULTAT ZAC 2025	
FONCTIONNEMENT	
Excédent reporté	203 997,49
TITRES 2025	300 941,28
MANDATS 2025	327 375,05
RESULTAT	177 563,72 002

Valeur stock final 31/12/2026 (année N)

Annulation stock final année précédente

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

VOIRIE - MODIFICATION LINÉAIRE VOIES COMMUNALES COMMUNE DE BALANZAC

Considérant les voies mises à disposition de la Communauté de Communes dans le cadre de l'exercice de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », lors du conseil communautaire du 15 décembre 2021,

Considérant la délibération de la commune de Balanzac du 18 décembre 2025 modifiant son tableau de classement des voies communales et notifiant par la suite le transfert vers la Communauté de Communes de la VC dénommée Impasse du Perroquet de la manière suivante :

Voie ajoutée : 280 ml

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'actualisation pour la commune de Balanzac à 39 459 ml de voies transférées.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick
Visioconférence : /
Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

VOIRIE - MODIFICATION LINÉAIRE VOIES COMMUNALES COMMUNE DE SAINT SULPICE D'ARNOULT

Considérant les voies mises à disposition de la Communauté de Communes dans le cadre de l'exercice de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », lors du conseil communautaire du 15 décembre 2021,

Considérant la délibération de la commune de Saint Sulpice d'Arnoult du 12 février 2026 modifiant son tableau de classement des voies communales et notifiant par la suite le transfert vers la Communauté de Communes de la VC dénommée Allée des Tournesols de la manière suivante :

Ancien linéaire : 108 ml

Linéaire supplémentaire : 70 ml

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'actualisation pour la commune de Saint Sulpice d'Arnoult à 29 215 ml de voies transférées.

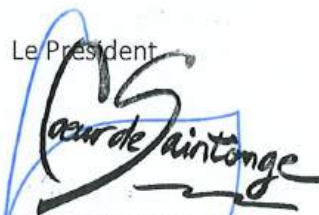
ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Jean-Pascal VIALE

Le Président


Sylvain BARREAUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

DEVELOPPEMENT DURABLE – ADHESION CRER 2026

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et son article 188, confiant aux Régions, cheffes de file de la transition énergétique et de l'adaptation au climat, la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre de Programmes régionaux pour l'efficacité énergétique (PREE),

Vu le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Nouvelle-Aquitaine adopté le 16 décembre 2019 visant à l'échelle régionale pour le secteur résidentiel et tertiaire, une réduction de 54% de la consommation d'énergie et de 90 % des émissions de GES d'ici 2050. Cela se traduit par un objectif régional de rénovation énergétique performante de : 120 000 logements par an, entre 2019 et 2025, de manière à éradiquer les passoires thermiques (classes F et G du DPE) d'ici 2025, puis 100 000 logements par an entre 2025 et 2050,

Vu l'article 164 de la loi du 22 août 2021 « lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets »,

Considérant la mobilisation et l'ancrage local du CRER pour répondre aux besoins croissants des collectivités,

Considérant la possibilité de bénéficier de l'ensemble des services proposés par le CRER et soutenus par l'Ademe ou la Région Nouvelle Aquitaine :

- Assistance technique pour la mise en place d'un contrat d'aides financières et de développement des énergies renouvelables avec l'Ademe,
- Assistance pour les économies d'énergies dans les communes et EPCI,

AR Prefecture

017-241700517-20260225-16_2026-DE

Reçu le 09/03/2026 le à la création d'événements ou d'animations en lien avec la transformation énergétique,

- Appui auprès des collectivités (information, communication, accompagnement technique) devant des projets éoliens et/ou photovoltaïque,
- Etude d'aide à la décision pour un ou plusieurs projets d'Energies renouvelables (photovoltaïque avec vente ou autoconsommation, bois énergie, solaire thermique, géothermie)
- Audits techniques et économiques d'installations existantes,
- Identification de projets d'Energies renouvelables sur l'ensemble d'un patrimoine.

Le CRER propose une souscription à l'adhésion à l'échelle communautaire pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes (montant des adhésions réduit ainsi de 50%) favorisant une démarche collective et concertée et permettant de bénéficier de ces services.

Monsieur le Président soumet aux membres du conseil la validation de l'adhésion de territoire pour un montant annuel de 4 475 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


Jean-Pascal VIALÉ
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

e Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAU
17250 ST PORCHAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CŒUR DE SAINTONGEPROCES-VERBAL
CAO du 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 février à 16h00, la Commission d'appel d'offres, dûment convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur BARREAUD Sylvain Président, à la maison des Rivières,

PRESENTS : BARREAUD Sylvain, Président, MACHEFERT Patrick, Vice-Présidents, GANDAUBER Gérard, MARTIN Marie-Noëlle, GAILLOT Jean-Paul
Excusés : GRENON Jean-Claude, GACHET Philippe

OBJET DU MARCHE :

Extension bâtiment administratif de la maison des rivières

TYPE DE PROCEDURE :

Marché à procédure adaptée suivant les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 à 7 du Code de la commande publique.

DECOMPOSITION EN LOT :

Les prestations sont réparties en 4 lots :

LOT	DESIGNATION
01	GROS OEUVRE
02	BATIMENT MODULAIRE
03	PLATRERIE/ISOLATION/FAUX PLAFONDS/MENUISERIE INTERIEURE
04	CHAUFFAGE/VENTILATION/PLOMBERIE

CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE :

Offre appréciée en fonction des critères suivants :

- Prix : 40%
- Qualité technique : 50 %
- Performance environnementale : 10%

(Les éléments composant la qualité technique sont définis dans le dossier de consultation)

La consultation a fait l'objet d'une publication sur le site internet de la communauté de communes en date du 26 décembre 2025 et sur le profil acheteur : www.synapse-ouest.com

La date limite de réception des offres était fixée au mercredi 09 février 2026 à 12 heures.

Les critères retenus pour le jugement des offres des différents lots ont été définis de la manière suivante permettant d'établir une note sur 100 points.

N°	Description	Points
1	Prix	40
2	Valeur technique	50
	1 - les moyens humains et matériels affectés spécifiquement à ce chantier (10 points) 2- Méthodologie d'exécution des ouvrages pour ce chantier (20 points) 3- Planning des tâches du lot (20 points)	
3	Performance environnementale sur 10 points Les mesures prises par le candidat pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sur 5 points Les mesures prises par l'entreprise pour la santé et la sécurité de l'ensemble des intervenants dans le cadre des prestations sur 5 points	

1-Critère de prix

La meilleure note attribuée au meilleur prix de chaque détail sera notée sur 40. Les autres prix seront notés en fonction de la méthode suivante :

Note de l'offre = $40 \times \frac{M_{\text{basse}}}{M_n}$

M_{basse} = montant de l'offre la plus basse issu du DPGF

M_n = montant de l'offre à noter issu du DPGF

- Une seule offre déposée pour le lot n°1 : GROS OEUVRE

CANDIDATS		
LOT N° 1	NOM	ADRESSE
1	ALM ALLAIN	11 rue des Perches – 17100 SAINTES

La société ALM ALLAIN a reçu la note de 100 points

- Deux offres déposées pour le lot n°2 : BATIMENT MODULAIRE

CANDIDATS		
LOT N° 2	NOM	ADRESSE
1	COUGNAUD CONSTRUCTION SAS	Mouilleron-le -Captif -85035 LA ROCHE SUR YON
2	ALGECO S.A.S	164 Chemin de balme 71012 CHARNAY-Les Mâcon

La société COUGNAUD a reçu la note de 100 points

La société ALGECO a reçu la note de 94.81 points

- Une seule offre déposée pour le lot n°3 : PLATRERIE/ISOLATION/FAUX PLAFONDS/MENUISERIE INTERIEURE

CANDIDATS		
LOT N° 3	NOM	ADRESSE
1	SARL Raymond BERNARD	18 Rue du Général de gaulle 17250 BEURLAY

La société Raymond BERNARD a reçu la note de 100 points

- Une seule offre déposée pour le lot n°4 : CHAUFFAGE/VENTILATION/PLOMBERIE

CANDIDATS		
LOT N° 4	NOM	ADRESSE
1	DUPRE SOLUTIONS ENERGIES	97 Avenue Gambetta 17100 SAINTES

La société DUPRE SOLUTIONS ENERGIES a reçu la note de 100 points

La commission décide de retenir pour le lot 1 ALM ALLAIN pour un montant de 88 741€ 93 HT

La commission décide de retenir pour le lot 2 COUGNAUD CONSTRUCTION pour un montant de 292 000€ 00 HT

La commission décide de retenir pour le lot 3 SARL Raymond BERNARD pour un montant de 7998 € 12 HT

La commission décide de retenir pour le lot 4 DUPRE SOLUTIONS ENERGIES pour un montant de 7 300€ 00 HT

La décision de la commission sera soumise à la validation du conseil communautaire.

Fait à Saint-Porchaire, le 25 février 2026

Le Président


COEUR DE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAU

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

INFRASTRUCTURE – EXTENSION MAISON DES RIVIERES

Vu la délibération n°67/2025 concernant le plan de financement du projet d'extension de la maison des Rivières et autorisant Monsieur le président à engager l'ensemble des démarches administratives notamment le lancement d'un marché et des consultations,

Considérant le marché à procédure adapté (MAPA) concernant l'extension de la Maison des Rivières, Monsieur le Président soumet l'analyse de la Commission d'Appel d'Offre.

Lot n° 1 Gros Œuvre : 1 seule offre déposée par l'entreprise ALM ALLAIN.

La CAO propose de retenir l'offre de ALM ALLAIN pour un montant de 88 741,93 € HT

Lot n°2 Bâtiment modulaire : 2 offres déposées par les sociétés COUGNAUD et ALGECO.

La CAO propose de retenir l'offre de la société COUGNAUD pour un montant de 292 000 € HT

Lot n°3 Plâtrerie/Isolation/Menuiserie intérieure : 1 seule offre déposée par l'entreprise Raymond BERNARD.

La CAO propose de retenir l'offre de l'entreprise RAYMOND BERNARD pour un montant de 7 998.12 € HT

Lot n°4 Chauffage : 1 offre déposée par la société DUPRE.

La CAO propose de retenir l'offre de la société DUPRE pour un montant de 7 300 € HT.

Analyse de la Commission d'Appel d'Offre en annexe du dossier.

Monsieur le Président propose de suivre l'avis de la Commission et demande l'autorisation aux membres du Conseil de signer tout acte ou document relatif à ce marché.

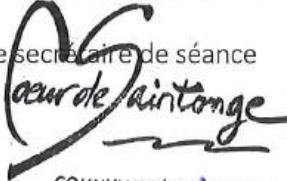
AR Prefecture

017-241700517-20260225-17_2026-DE
Reçu le 09/03/2026

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Jean Pascal VIOLEUX

Le Président


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Sylvain BAZEAU



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

INFRASTRUCTURE – EXTENSION MAISON DES RIVIERES - CONSULTATIONS

Vu la délibération n°67/2025 concernant le plan de financement du projet d'extension de la Maison des Rivières et autorisant Monsieur le président à engager l'ensemble des démarches administratives notamment le lancement d'un marché et des consultations,

Considérant le marché à procédure adapté (MAPA) concernant l'extension de la Maison des Rivières, complété par des consultations sur différentes natures de travaux sur le bâtiment existant,

Monsieur le Président soumet l'analyse de la Commission sur les consultations suivantes :

Modernisation éclairage	
Sardain électricité Services	7 281,55 €
Ets R. Perrier	7 414,95 €
2C ELEC	Pas de retour de la consultation et du rdv

La commission propose de retenir l'entreprise SARDAIN électricité Services pour un montant de 7 281,55 € HT pour la modernisation de l'éclairage de la maison des rivières.

Remplacement VMC	
Ets Tessier	904,13 €
Dupré solutions	1 698,39 €
2C ELEC	Pas de retour de la consultation et du rdv

AR Prefecture

017-241700517-20260225-18_2026-DE

Reçu le 09/03/2026
La commission propose de retenir l'entreprise TESSIER pour un montant de 904,13 € HT pour la VMC de la maison des rivières.

Peinture intérieure	
SARL SORIGNET Freres Peinture	13 440,00 €
BONNIN Nicolas	13 941,20 €
GUERIN Thomas	Pas de retour suite à démarchage

La commission propose de retenir la SARL SORIGNET frères pour un montant de 13 440 € HT pour la peinture intérieure de la maison des rivières.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de suivre les propositions de la Commission et demande l'autorisation aux membres du Conseil de signer tout acte ou document relatif à ces consultations.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Jean-Pascal BAZZ
17250 ST PORCHAIRE

Le Président


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARRAUD
17250 ST PORCHAIRE



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David M. MICHAUD Jacky,
Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,
GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie,

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

ANNULE ET REMPLACE DELIB. 67/2025 - INFRASTRUCTURE – EXTENSION MAISON DES RIVIERES – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT

Suite aux réponses au marché et aux consultations concernant l'extension de la Maison des Rivières, Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil la modification du plan de financement suivant :

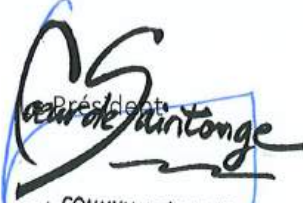
Projet extension Maison des Rivières			
Dépenses € HT		Produits € HT	
Etude de sol	2 540 €	DETR	85 489 €
Batiment modulaire	295 000 €	AUTOFINANCEMENT	398 895 €
genie civil préparatoire	89 000 €		
Equipements mobilier et numérique	14 000 €		
Peinture	13 500 €		
Travaux rénovation energetique	8 500 €		
liaison électrique et alarme incendie	2 500 €		
amenagement paysager extérieur	14 000 €		
Platerie menuiserie interieure	8 000 €		
Chauffage plomberie	7 300 €		
Travaux connexes	4 700 €		
Sous-total travaux	459 040 €		
Honoraires maîtrise d'œuvre	22 344 €		
Coordination SPS et bureau de controle	3 000 €		
Sous total maître œuvre et assurances	25 344 €		
TOTAL	484 384 €		484 384 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


Jean-Pascal VIALE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
17250 ST PORCHAIRE


Sylvain BARREAUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
17250 ST PORCHAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – PARTICIPATION RESEAU INITIATIVE CHARENTE-MARITIME

Considérant la création de l'association « Initiative Charente-Maritime » en 1997 sous l'impulsion du Conseil Général de la Charente-Maritime,

Considérant son action, en faveur des créateurs/repreneurs d'entreprises, regroupe plus de 80 partenaires économiques locaux : collectivités, entreprises, banques, organismes professionnels et consulaires,

Considérant son objectif de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois sur le Département de la Charente-Maritime par l'octroi d'une aide financière, technique et humaine aux porteurs de projet,

Considérant que Charente-Maritime Initiative est membre du premier réseau associatif de financement et d'accompagnement des entreprises : INITIATIVE FRANCE.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le renouvellement de la convention avec l'association « Initiative Charente-Maritime » pour la somme de 2 500 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le Secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Jean-Pascal VIALE

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky,
Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,
GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick
Visioconférence : /
Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

ASSOCIATIONS - SUBVENTIONS

Monsieur le Président donne la parole à Gérard Gandauber, Président de la Commission, afin de faire la présentation des demandes sollicitées.

- HUM'S – La Vallée : 1 400 euros
- J'aime Romegoux – Romegoux : 1 500 euros
- Culture ans Spirit – Saint Porchaire : 500 euros

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Jean-Pascal VIALE
17260 ST PORCHAIRE

Le Président


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD
17260 ST PORCHAIRE



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

ANNULE ET REMPLACE DELIB. 35/2024 - TOURISME – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT MAISON DES AVENTURIERS

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'en raison des nombreuses spécificités des intervenants, il est nécessaire de séparer les prestations pour éviter toutes consultations infructueuses comme prévu dans l'article N 2113 tiret 11/ 2 et 3 du code des marchés publics.

Monsieur le Président soumet aux membres du conseil le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)	%
Rédaction scientifique des textes	3 500 €	Conseil Départemental de la Charente-Maritime	12 000 €	15 %
Conception illustrations / BD	6 500 €	Europe/ LEADER Saintonge	52 000 €	65 %
Scénographe : élaboration d'un parcours scénographique	21 000 €	Romane		
Graphiste : pour le parcours et la communication extérieure	5 500 €	CDC Cœur de Saintonge	16 000 €	20 %
Conception mobiliers	22 000 €			
Impression des supports	20 000 €			
Objets de décoration 19 ^e s et début 20 ^e s	1 500 €			
Total HT	80 000 €	Total HT	80 000 €	100 %

AR Prefecture

017-241700517-20260225-22_2026-DE
Reçu le 09/03/2026

Le montant du budget total reste inchangé ainsi que les montants des demandes de subvention.

Monsieur le Président sollicite également l'autorisation des membres du Conseil pour :

- Signer l'ensemble des pièces et documents liés au projet
- Solliciter l'ensemble des soutiens liés au projet

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Jean-Pascal BUI
17250 ST PORCHAIRE

Le Président


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARRE
BP 23
17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

TOURISME – SCÉNOGRAPHIE MAISON DES AVENTURIERS

Vu la délibération n°22/2026 concernant le plan de financement du projet de scénographie de la Maison des Aventuriers et autorisant Monsieur le président à engager l'ensemble des démarches administratives notamment le lancement d'un marché et des consultations,

Concernant les analyses de la CAO du 25/02/2026 concernant les réponses aux différentes consultations pour la réalisation de la scénographie de la Maison des aventuriers,

Dessins	Montant HT	Montant TTC	Commentaires
Nicolas Tabary Dessinateur / BD Rochefort 17	6 450 €	7 095 €	Dessinateur BD reconnu. Originaire de Pont l'Abbé d'Arnoult. Son père est le créateur du personnage d'Iznogood
Anne Sarrazin Illustratrice Rochefort 17	N'a pas répondu		
Conception graphique	Montant HT	Montant TTC	Commentaires
Clémentine Guilmont Graphiste - Nantes 44	5 549.44 €	5 549.44 €	Univers graphique intéressant
Guillaume Ruiz Graphiste Bordeaux 33	6 500 €	6 500 €	Univers graphique strict, correspondant davantage à un musée
Impression graphique	Montant HT	Montant TTC	Commentaires
Co-Nect Bordeaux 33	19 659 €	25 590.80 €	Bonnes références, travail de qualité
Boscher Signalétique	N'a pas répondu		

AR Prefecture

017-241700517-20260225-23 2026-DE

Reçu le 09/02/2026

Menuiserie et pose	Montant HT	Montant TTC	Commentaires
Asa Bordeaux 33	39 615.25 €	47 538.30 €	Grosse entreprise de menuiserie avec du matériel High tech Bonnes références
Pierre Boissinot Le Busseau 79	21 930 €	26 316 €	Menuiserie artisanale. Bonnes références
Ébénisterie et menuiserie Descat Pompignac 33	39 375 €	47 250 €	Menuiserie et ébénisterie
Achat mobiliers et objets 19 ^e s. début 20 ^e s.	Montant HT	Montant TTC	Commentaires
Brocante Pascal Saint-Porchaire 17 : 1021 € Georges Brocanteur Soulignottes 17 : 400 €	Total des deux brocanteurs sur la liste d'objets demandés : 1 421 €	1 421 €	Objets et meubles du 19 ^e ou tout début 20 ^e s. correspondant à la recherche de la scénographe pour relater l'atmosphère de ces époques

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir les propositions les plus économiquement avantageuses soit :

- Nicolas Tabary pour les dessins
- Clémentine Guillment pour la conception graphique
- Co-Nect pour l'impression graphique
- Pierre Boissinot pour la menuiserie et la pose
- Brocante Pascal et Georges Brocanteur pour l'achat de mobiliers

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Jean-Pascal BIAL
17250 ST PORCHAIRE


Le Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BACREAUD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

TOURISME – TARIFICATION 2026 MAISON MARIE BON

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de valider les tarifs 2026 de visite de la Maison Marie Bon :

Entrée par personne de la maison

- Visiteurs individuels : 3 €/pers. si visite maison uniquement
- Enfants de 0 à 12 ans : **gratuit** avec remise d'un petit questionnaire jeu sur la visite de la maison et jeu découverte sur le cheminement
- Enfants de 12 à 16 ans : 1.50 € avec livret jeu offert sur la maison et jeu découverte sur le cheminement (réalisé dans le cadre du PEAC avec l'association « les Petits Débrouillards »)

Pass visite avec la maison des aventuriers et le musée Hèbre / Maison Pierre Loti / Maison des aventuriers

- 2 € au lieu de 3 € sur présentation du billet d'entrée

Groupe (à partir de 10 personnes)

- En visite libre : 2.50 €
- En visite guidée : 5.50 € (visite sur réservation toute l'année)

Groupe (plus de 40 personnes)

- En visite libre : 2 €
- En visite guidée : 4.50 €

AR Prefecture

017-241700517-20260225-24_2026-DE

Reçu le 09/02/2026 pour individuel (lors de grandes manifestations)

6 €/pers : durée 1h15, limitée à 12 personnes dans la maison

Visite théâtralisée par une comédienne et guide conférencière (date fixe / sur réservation)

- Adulte : 11 €
- Enfant de 0 à 8 ans : gratuit
- Enfant de 9 à 16 ans : 6 €

Scolaire

Visite guidée avec livret jeu animée par un guide conférencier en alternance avec un parcours jeu découverte dans Saint-Porchaire (en autonomie encadré par les enseignants et le personnel encadrant) et parcours jeu dans Saint-Porchaire (proximité immédiate)

- Par élève : 2 €

Concert Festival Musique au Pays de Pierre Loti

- Adulte : 10 €
- Jusqu'à 12 ans : Gratuit

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
JEAN-PASCAL VIALLE
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

Le Président


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SYLVAIN BARRAUD
BP 23
17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAU Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lylane, Vice-Présidents

Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

ANNULE ET REMPLACE DELIB. 12/2025 - TOURISME – MAISON MARIE BON – PARCOURS SCENOGRAPHIE 2EME TRANCHE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'en raison des nombreuses spécificités des intervenants, il est nécessaire de séparer les prestations pour éviter toutes consultations infructueuses comme prévu dans l'article N 2113 tiret 11/ 2 et 3 du code des marchés publics.

Monsieur le Président soumet aux membres du conseil le plan de financement suivant :

Prestation	Montant HT	Financement	Montant HT
Scénographie de la maison : <i>Printemps 2025</i>		Europe/Leader 65 %	32 500 €
. Étude scénographique + recherche documentaire et iconographique, rédaction contenu	6 000 €		
. Conception graphique des supports	4 000 €		
. Conception réalisation des supports de scénographie	4 000 €		
. Menuiserie et pose des équipements	3 000 €		
Mise en place d'un espace ludique enfant <i>Printemps 2026</i>		Conseil départemental Charente-Maritime 15 %	7 500 €
. Conception du parcours scénographique, rédaction des contenus	13 000 €	CDC Cœur de Saintonge 20 %	10 000 €

AR Prefecture

017-241700517-20260225-25_2026-DE

Reçu le 09/03/2026

. Réalisation et pose des mobiliers

17 000 €

. Conception graphique promotion espace ludique et livret enfant

3 000 €

Total HT

50 000 €

Total HT

50 000 €

Le montant du budget total reste inchangé ainsi que les montants des demandes de subvention.

Monsieur le Président sollicite également l'autorisation des membres du Conseil pour :

- Signer l'ensemble des pièces et documents liés au projet
- Solliciter l'ensemble des soutiens liés au projet

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Jean-Pascal VIALLE
17250 ST PORCHAIRE

Le Président


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BÉZIER
17250 ST PORCHAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

TOURISME – PARCOURS LUDIQUE MAISON MARIE BON

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil le projet du parcours découverte sur les couleurs pour les enfants « les couleurs de la vie ou la vie en couleurs ». Ce parcours, sur la couleur en peinture, permettra de lier les souvenirs dessinés et peints des voyages de Pierre Loti et le séjour à Saint-Porchaire de Marie Bon qui fut une période de production de portraits. Espace destiné à tous, familles, scolaires, conçu comme un parcours de visite autonome avec discours accessible proposant une découverte éducative et ludique de la peinture.

Cet espace permettra aussi sur des temps bien définis, de développer des stages avec des artistes autour de la couleur et/ou de lancer des concours de peinture pour les enfants. Cet espace prendra place dans l'ancienne grande chambre du 1^{er} étage.

- Réalisation et pose des mobiliers

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Commentaires
Pierre Boissinot menuiserie Le Busseau 79	17 000 €	20 400 €	Menuiserie artisanale. Bonnes références
Louis Groussard menuiserie Romegoux 17	N'a pas répondu		

AR Prefecture

017-241700517-20260225-26_2026-DE
Reçu le 10/03/2026

- Conception graphique promotion du parcours ludique Maison Marie Bon

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Commentaires
Sept lieux Bordeaux 33	2 700 €	2 700 €	Bel univers graphique. Bonnes références. 20 ans d'expérience.
Clémentine Guilment Nantes 44	4 302.50 €	4 302.50 €	Univers graphique intéressant. 5 ans d'expérience.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir les propositions les plus économiquement avantageuses soit :

- Nicolas Tabary pour les dessins
- Clémentine Guillment pour la conception graphique
- Co-Nect pour l'impression graphique
- Pierre Boissinot pour la menuiserie et la pose
- Brocante Pascal et Georges Brocanteur pour l'achat de mobiliers

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


Jean-Pascal VIALE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

Le Président

COmmunauté de Communes
Sylvain BARREAU



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

TOURISME – DÉPÔT À LONG TERME TABLEAU MAISON MARIE BON

Vu la prise de compétence tourisme du 1^{er} janvier 2017 entérinés par délibération n°65-2017 du 20 septembre 2017,

Vu les statuts de la communauté de communes du 29 août 2019 notamment l'article 2.1- 2 relatif à la compétence « Action de développement économique-promotion du tourisme »

Vu la valorisation de la maison Marie Bon/Pierre Loti Saint-Porchaire avec le parcours scénographique ouvert en juillet 2023,

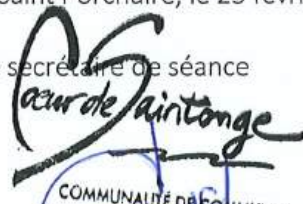
Considérant la proposition du Musée Hèbre d'un dépôt gracieux à long terme d'un tableau d'Alfred Buronfosse retrouvé dans l'ancienne chambre de Samuel Viaud, au profit de l'enrichissement des collections de la Maison Marie Bon,

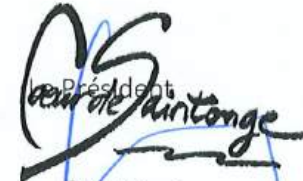
Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du Conseil de signer une convention pour formaliser ce dépôt avec les musées municipaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
17250 ST PORCHAIRE
Jean-Pascal VIALE


le Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSICQUOT Brigitte, BOURSICQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

LE S.A.S. – CONVENTION 2026

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la convention 2026 pour 6 mois de travaux à hauteur de 20 000 € et demande l'autorisation de signature ainsi que l'application de la convention pour l'année 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Jean-Pascal VIALE
17250 ST PORCHAIRE

Le Président

Sylvain BARREAUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

ENFANCE JEUNESSE – SUBVENTIONS PETITE ENFANCE/ENFANCE

Dans le cadre de la compétence enfance-jeunesse, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil les subventions suivantes vers les structures déléguées :

- Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : 400 euros

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


Jean-Pascal VIALE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE


Le Président
Sylvain BARREAUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

PERSONNEL – AUTORISATION DE RECRUTEMENTS CONTRACTUELS SUR LES AGENCES POSTALES

Monsieur le Président rappelle que pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents des collectivités et établissements peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de diverses absences ou congés énumérés à l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique.

Ces remplacements permettent aux services de combler des absences soudaines ou d'anticiper des absences pérennes qui ne peuvent justifier le lancement d'un recrutement d'un nouvel agent titulaire puisque les agents absents ont vocation à reprendre à court ou moyen terme leurs fonctions.

C'est notamment le cas des agents gestionnaires d'agences postales qui nécessitent d'être remplacés car ce sont des postes d'agents d'accueil.

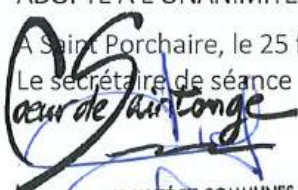
Les contrats établis sur le fondement de cet article L.332-13 sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver le remplacement des agents indisponibles, d'autoriser le Président à recruter les agents remplaçants sur les agences postales et de prévoir au budget les enveloppes nécessaires à ces recrutements.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Jean-Pascal VIALE
17250 ST PORCHAIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD

AR Prefecture

017-241700517-20260225-31__2026-DE
Reçu le 09/03/2026



TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/03/2026

Date et n° de délibération portant création ou modif. du temps de travail	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	POURVU	DUREE HEBDO DE SERVICE	STATUTS	MISSIONS	DATE DE LA NOMINATION DANS LE GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	AGENTS
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Délib. 65/2022 CC 07/06/2022	Attachée principale	A	1	1	35h00	Titulaire	Chargée de mission patrimoine et tourisme	01/07/2022	100%	V. Bergonzoni
Délib 105/2023 CC 22/11/2023	Attaché	A	1	1	35H00	Titulaire	Directeur Général des services	15/01/2024	100%	M. Barbaud
Délib 111/2022 CC 28/09/2022	Rédacteur	B	1	1	35H00	Titulaire	Instructeur du droit des sols	01/08/2024	100%	J. Guillaume
Délib n° 75/2023 CC du 07/06/2023	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	35H00	Titulaire	Chargée des Finances et RH	01/07/2023	100%	V. Gremillet
Délib n° 75/2023 CC du 07/06/2023	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	35H00	Titulaire	Assistante de direction Chargée de communication	01/07/2023	100%	S. Gaillard
Délib n° 46/2024 CC du 10/04/2024	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	35H00	Titulaire	Instructeur du droit de sols	01/05/2024	100%	A. Val Harvoire
Délib n° 39/2025 CC du 09/04/2025	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	35h00	Titulaire	Chargé comptabilité /redevance	01/07/2025	100%	A.Chardonnier
Délib n° 46/2024 CC du 10/04/2024	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	1	1	35h00	Titulaire	Gérante postale	02/10/2024	100%	S. Tranquard
Délib n° 39/2025 CC du 09/04/2025	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	19h00	Titulaire	Gérante postale	01/05/2025	100%	P. Tournernet
Délib n° 43bis/2021 CC du 24/02/2021	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	16h00	Titulaire	Gérante postale	01/10/2021	100%	A.Bachereau
Délib n° 33/2017 CC du 12/04/2017	Adjoint administratif	C	1	0	35h00	Titulaire	Chargé comptabilité /redevance	01/07/2017	vacant	A.Chardonnier
Délib n° 24/2023 CC du 15/02/2023	Adjoint administratif	C	1	1	35h00	Titulaire	Chargée d'accueil	01/04/2023	100%	E.Daube
Délib n° 84/2022 CC du 28/07/2022	Adjoint administratif	C	1	1	35h00	Titulaire	Chargée d'accueil FS	01/10/2022	100%	C. Palmier
Délib n° 75/2023 CC du 07/06/2023	Adjoint administratif	C	1	1	35h00	Titulaire	Chargée d'accueil FS	04/07/2023	100%	A.Fleck
Délib n° 75/2023 CC du 07/06/2023	Adjoint administratif	C	1	1	35h00	Titulaire	Conseiller numérique	01/09/2023	100%	E. Romero
Délib n° 59/2024 CC du 19/06/2024	Adjoint administratif	C	1	1	30h00	Stagiaire	Agent de gestion administrative	01/10/2024	100%	E. Guiberteau
Délib n° 11/2022 CC du 26/01/2022	Adjoint administratif	C	1	1	20h30	Titulaire	Gérante postale	01/05/2022	100%	J.Quere
Délib n° 72/2014 CC du 18/09/2014	Adjoint administratif	C	1	0	19h00	Titulaire	Gérante postale	01/01/2015	vacant	P. Tournernet
Délib n° 55/2023 CC du 12/04/2023	Adjoint administratif	C	1	1	19h00	Titulaire	Gérante postale	01/11/2023	100%	I.de Freitas
Délib n° 73/2018 CC 04/07/2018	Adjoint administratif	C	1	1	16h00	Titulaire	Gérante postale	01/10/2018		G. Cussac
FILIERE ANIMATION										
Délib n° 25/2020 CC du 26/02/2020	Animateur	B	1	1	35h00	Titulaire	Coordonnateur PEL	01/09/2020	100%	E. Robineau
Délib n° 75/2020 CC du 23/09/2020	Adjt d'animation pal 1ère cl	C	1	1	35h00	Titulaire	Directeur Secl	01/11/2020	100%	L. Laffont
Délib n° 39/2025 CC du 09/04/2025	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	35h00	Titulaire	Chargé coopération territoriale	01/05/2025	100%	S. Gomez
Délib n° 64/2016 CC du 13/10/2016	Adjoint d'animation	C	1	0	35h00	Titulaire	Chargé coopération territoriale	01/01/2017	vacant	S. Gomez
Délib n° 86/2018 CC du 07/11/2018	Adjoint d'animation	C	1	1	35H00	Titulaire	Animatrice	01/01/2019	100%	A. Prieto

AR Prefecture

017-241700517-20260225-31__2026-DE
Reçu le 09/03/2026

Délib n° 85bis/2022 CC du 28/07/2022	Adjoint d'animation	C	1	1	35H00	Stagiaire	Animateur	23/09/2022	100%	L.Robin
Délib n° 86/2018 CC du 07/11/2018	Adjoint d'animation	C	01/01/1900	00/01/1900	35H00	Titulaire	Animateur	01/01/2019	vacant	E. Romero
Délib n° 59/2024 CC du 19/06/2024	Adjoint d'animation	C	1	1	35h00	Stagiaire	Animateur	01/09/2024	100%	S. Martinello
FILIERE TECHNIQUE										
Délib n° 5/2018 CC du 06/02/2018	Technicien principal 1è classe	B	1	1	35h00	Titulaire	Chargé de mission aménagement environnement	01/04/2018	100%	S.Poch
Délib n°....../2026 CC du 25/02/2026	Agent de maîtrise principal 2ème classe	C	1	1	35h00	Titulaire	Agent de voirie	01/03/2026		T. Chaintrier
Délib n° 134/2021 CC du 24/11/2021	Agent de maîtrise	C	1	0	35h00	Titulaire	Agent de voirie	15/01/2022	vacant	T. Chaintrier
Délib n° 75/2023 CC du 07/06/2023	Adjoint technique	C	1	0	35h00	Titulaire	Agent technique	01/07/2023	100%	Poste non pourvu => contractuel P. Dejoie
Délib n° 91/2024 CC du 20/11/2024	Adjoint technique	C	1	0	35h00		Agent technique	01/01/2025	100%	Poste non pourvu => contractuel D.Dievert
Délib n° 75/2023 CC du 07/06/2023	Adjoint technique	C	1	1	35H00	Titulaire	Instructeur du droit des sols	01/11/2022	100%	A. Rateaud
Délib n°76/2025 CC du 24/09/2025	Adjoint technique	C	1	1	35H00	Stagiaire	Agent technique	01/01/2026	100%	D. Dievert
Délib n°135/2021 CC 24/11/2021	Adjoint technique	C	1	1	10H00	Titulaire	Agent d'entretien	01/01/2022	100%	I. De Freitas
FILIERE SOCIALE										
Délib n° 98/2020 CC du 25/11/2020	Educateur jeunes enfants classe except	A	1	1	35h00	Titulaire	Responsable RPE SUD	16/01/2014	100%	S. Papillon
Délib n° 39/2025 CC du 09/04/2025	Educateur jeunes enfants classe except	A	1	1	35H00	Titulaire	Responsable RPE NORD	01/05/2025	100%	C. Gauthier
Délib n° 75/2023 CC du 07/06/2023	Educateur jeunes enfants	A	1	0	35H00	Titulaire	Responsable RPE NORD	01/08/2023	vacant	C. Gauthier
EMPLOIS CONTRACTUELS										
Délib n°76/2025 CC du 24/09/2025	Ingénieur	A	1	1	35H00	Contractuelle	Chargée de mission PAT	15/11/2025	100%	L. Loutre
Délib 39/2025 CC du 09/04/2025	Attaché	A	1	1	35H00	Contractuelle	Responsable urbanisme	01/06/2025	100%	P. Taveneau
Délib n° 22/2025 CC du19/02/2025	Adjoint technique	C	1	1	15h00	Contractuel	Agent d'entretien	01/04/2025	100%	F. Laurens
Délib n° 91/2024 CC du 20/11/2024	Adjoint administratif	C	1	1	35h00	Contractuel	Chargé dévpt touristique	01/03/2025	100%	Q. Bachereau
Délib n° 63/2025 CC du 25/06/2025	Adjoint d'animation	C	1	0	35h00	Contractuel	Animatrice	01/09/2025	100%	M. Caille

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky,
Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,
GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : STAUDER Jean-Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), LOUASSIER Nadège, MOURET Sylvie

Date de la convocation : 18 février 2026

Présents : 30

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant le tableau d'avancement de grade 2026,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné et afin de permettre la création au tableau des effectifs des grades nécessaires à l'évolution des carrières des agents, soit :

- au 15 janvier 2026 : 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

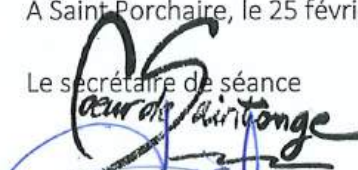
Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la création de l'emploi permanent suivant : Agent de maîtrise principal à temps complet
- d'autoriser le Président à signer tous les documents et contrats relatifs à la présente délibération,
- dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- dire que le tableau des effectifs ci-annexé résultant de la présente délibération est modifié en conséquence,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint-Porchaire, le 25 février 2026

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Jean-Pascal VIALE

Le Président


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD